



RECU EN PREFECTURE

Le 09 février 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210128-D00632610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire : M. Yannick POUJET.

Étaient absents : Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1 incluse).

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY à M. Guillaume BAILLY, M. Damien HUGUET à M. Benoît CYPRIANI, M. Aurélien LAROPPE à Mme Claudine CAULET, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Maxime PIGNARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 10. Accord-cadre pour la réalisation de diagnostic amiante, plomb et radon dans les bâtiments de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale et plusieurs communes du Grand Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre

**Accord-cadre pour la réalisation de diagnostic amiante, plomb et radon
dans les bâtiments de la Ville de Besançon, de Grand Besançon
Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale et plusieurs
communes du Grand Besançon
Autorisation de signature de l'accord-cadre**

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	12/01/2021	Favorable unanime

Résumé :

Pour faire réaliser les diagnostics réglementaires relatifs à l'amiante, au plomb et au radon, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS et 11 communes du Grand Besançon se sont regroupés dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019 pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum, ni maximum.

Le montant estimé des prestations commandées est de l'ordre de 325 800 € TTC pour 4 ans.

Il convient d'autoriser Mme la Maire à signer l'accord-cadre avec les titulaires désignés par la CAO du 18 décembre 2020.

I - Contexte

Pour faire réaliser les diagnostics réglementaires relatifs à l'amiante, au plomb et au radon, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS et 11 communes du Grand Besançon se sont regroupés dans le cadre du groupement de commandes permanent du 21 août 2019 pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum, ni maximum.

Cet accord-cadre a pour objet de faire réaliser des diagnostics réglementaires sur la présence et l'état de conservation de l'amiante et du plomb ainsi que de vérifier la concentration volumétrique du radon. Il est décomposé en trois lots :

- Lot n° 1 : réalisation de diagnostics amiante.
- Lot n° 2 : réalisation de diagnostics plomb.
- Lot n° 3 : réalisation de diagnostics radon.

Le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon.

Le montant estimé des prestations commandées est de l'ordre de 325 800 € TTC pour 4 ans :

- Lot n° 1 : 189 000 € TTC.
- Lot n° 2 : 116 400 € TTC.
- Lot n° 3 : 20 400 € TTC.

La durée de l'accord-cadre sera de 4 ans.

II - Procédure

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

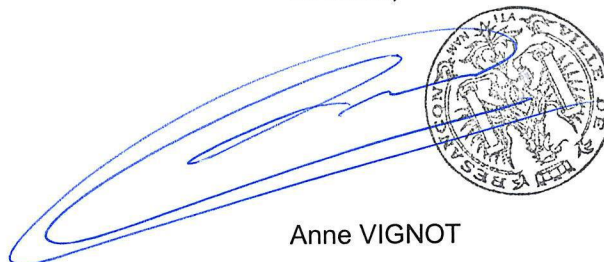
Au vu de l'analyse des offres établie sur la base des critères d'évaluation définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres du 18 décembre 2020 a attribué l'accord-cadre à :

- Lot n° 1 : la société AC ENVIRONNEMENT, 14 rue du Golf à QUETIGNY(21800) pour un montant estimatif d'offre de 52 639,20 € TTC,
- Lot n° 2 : la société AC ENVIRONNEMENT, 14 rue du Golf à QUETIGNY(21800) pour un montant estimatif d'offre de 29 736,70 € TTC,
- Lot n° 3 : la société ALLODIAGNOTIC, parc Saint-Fiacre à CHATEAU GONTIER (53200) pour un montant estimatif d'offre de 52 344,00 € TTC.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec :

- **Lot n° 1 : la société AC ENVIRONNEMENT, 14 rues du Golf à QUETIGNY (21800) pour un montant estimatif d'offre de 52 639,20 € TTC,**
- **Lot n° 2 : la société AC ENVIRONNEMENT, 14 rues du Golf à QUETIGNY (21800) pour un montant estimatif d'offre de 29 736,70 € TTC,**
- **Lot n° 3 : la société ALLODIAGNOTIC, parc Saint-Fiacre à CHATEAU GONTIER (53200) pour un montant estimatif d'offre de 52 344,00 € TTC.**

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0